

PERSONNE-RESSOURCE :
Donald Dépont, (514) 874-4614
Donald.Dépont@ca.eyi.com

Sondage d'Ernst & Young : les fraudes commises par des employés sont courantes

Un employé sur quatre est au fait d'un acte de fraude commis contre son employeur

(Montréal, le 8 janvier 2001) — Selon un sondage réalisé par Ernst & Young, 25 % de la main-d'œuvre canadienne — soit 3,2 millions d'employés — ont commis une fraude contre leur employeur ou ont été témoin d'une telle fraude au cours de la dernière année. «Selon ces statistiques, précise Nick Hodson, qui dirige le groupe de juricomptabilité d'Ernst & Young, les employeurs sont pratiquement certains d'avoir été victimes d'une fraude de la part d'au moins un de leurs employés.»

Pour le sondage, Ipsos-Reid est allé directement à la source, demandant aux travailleurs canadiens ce qu'ils savent de la fraude en milieu de travail. Cette récente enquête fait suite à un sondage mondial réalisé par Ernst & Young auprès des employeurs en mai dernier. Selon ce sondage, intitulé «*Fraud – The Unmanaged Risk*», 80 % des employeurs canadiens affirmaient avoir été fraudés par leurs employés. «Le nouveau sondage confirme les données antérieures sur l'ampleur du problème», soutient M. Hodson.

Selon M. Hodson, bien que la majorité des fraudes ne soient pas aussi spectaculaires que le scandale de Bre-X, elles n'en sont pas moins dommageables pour les entreprises et les gouvernements. «Comme la plupart des parasites, explique-t-il, les fraudeurs accomplis ne tuent pas leur hôte; ils se contentent de sucer leur sang petit à petit, jour après jour. À titre d'exemple "moins spectaculaire", citons le cas d'un employé qui gonflait son compte de dépenses et acceptait des commissions occultes d'un fournisseur, privant ainsi son employeur de près de 24 000 \$ annuellement. Selon nos calculs, l'entreprise aurait dû générer des bénéfices de 10 à 15 millions de dollars pour compenser cette fraude sur toute sa durée.» Créer de fausses factures de fournisseurs, falsifier les comptes pour accroître le bénéfice ou réduire les coûts, empocher les produits de ventes au comptant et voler des biens de l'entreprise sont autant d'exemples de fraudes en milieu de travail.

(suite)

(Page deux)

La fin du silence : composez le 1 800 CO-FRAUD

Bien que seulement 34 % des employés aient dit avoir signalé une fraude dont ils avaient eu connaissance, 83 % ont déclaré qu'ils le feraient probablement, ce qui constitue l'une des constatations positives du sondage. Selon M. Hodson, ces chiffres prouvent que la vaste majorité des employés sont foncièrement honnêtes. Ils permettent également aux employeurs d'espérer une amélioration dans la gestion des coûts considérables liés à la fraude. «Si les gens savaient à quel point leurs actes risquent d'être dénoncés, déclare-t-il, ils seraient moins enclins à croire qu'ils peuvent abuser de leur situation en toute impunité.» À la lumière des résultats de ce sondage, davantage d'employeurs pourraient envisager la mise en place d'une ligne directe permettant aux employés de dénoncer les voleurs dans leurs rangs.

La fraude en milieu de travail est partout

Le sondage a fait ressortir que, sur le plan de la fraude en milieu de travail, l'écart entre le secteur public et le secteur privé est relativement mince. Parmi les employés du secteur public, des services de santé, de la construction et du secteur des services, 27 % ont commis une fraude ou en ont été témoin, alors que, pour les employés des secteurs de la finance, de la technologie et des autres secteurs professionnels, ce pourcentage s'élève à 23 %.

Le double tranchant de la technologie

Ceux qui croient que la technologie facilite la fraude (40 %) sont presque aussi nombreux que ceux qui croient qu'elle la rend plus difficile (41 %). «Cependant, nous prévient M. Hodson, à mesure que les gens se familiariseront avec l'informatique et que la technologie gagnera en convivialité, la proportion de gens qui trouvent la technologie difficile à utiliser diminuera et la balance penchera probablement en faveur des fraudeurs, à moins que les employeurs ne prennent des mesures pour gérer le risque.»

(suite)

(Page trois)

Méthode

L'étude d'Ernst & Young sur la fraude en milieu de travail était fondée sur les conclusions d'un sondage effectué par Ipsos-Reid entre le 4 et le 15 octobre 2000. L'échantillon était composé de 822 employés canadiens sélectionnés au hasard. Avec un échantillon de cette taille, les résultats sont considérés comme exacts à plus ou moins 3,4 points de pourcentage, 19 fois sur 20. La marge d'erreur est plus grande lorsqu'il s'agit des résultats par région et d'autres sous-groupes de l'échantillon du sondage. Les données ont été statistiquement pondérées afin que la répartition de l'échantillon par région, âge et sexe soit conforme à celle de la population canadienne réelle selon les données du recensement de 1996.

À propos d'Ernst & Young

Ernst & Young, chef de file mondial des services professionnels, aide ses clients à prendre, rapidement et avec assurance, des décisions financières conçues pour accroître la valeur livrée. Réparties dans plus de 130 pays, ses 77 000 personnes disposent de l'expérience financière et sectorielle nécessaire pour présenter de nouvelles perspectives sur la nouvelle économie. Ernst & Young offre des services de vérification et de fiscalité, ainsi que des services personnalisés de conseil en financement, de sécurité électronique, de gestion du risque, d'évaluation des biens incorporels et d'accélération des affaires électroniques. Ernst & Young offre également des services juridiques dans certaines parties du monde où elle est autorisée à le faire. Vous trouverez les toutes dernières idées d'Ernst & Young sur la nouvelle économie à l'adresse suivante : www.ey.com/thoughtcenter.

Ernst & Young désigne la société canadienne d'Ernst & Young s.r.l. et les autres sociétés membres d'Ernst & Young dans le monde.